



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE

THIAIS

(Département du Val-de-Marne)

**PROCES-VERBAL DE LA
SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 10 MARS 2017**

==--==--

Nombre de
membres
composant le
Conseil
Municipal : 35
Présents à la
séance : 30
L'an deux mil
seize

L'an deux mil dix-sept le 10 mars, à vingt et une heures,

Les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de THIAIS, régulièrement convoqués le 3 mars 2017, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville (rue Maurepas), sous la Présidence de Monsieur Richard DELL'AGNOLA, Maire :

M. le Président, après avoir ouvert la séance, a procédé à l'appel nominal :

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme JOSSIC – M. CAZAUBON – Mme DURAND-DELOBEL – M. LARDE – Mme TORCHEUX – M. GRINDEL – Mme HAMADA-LARKEY - M. SEGURA – Mme GERMAIN – MM. MARTINS – CAUSSIGNAC – Mmes BOCHEUX – DUTEIL – DONA – ZITI – MM. BOMPARD – DUMONT – CHARLEUX – Mmes DELL'AGNOLA-HARTJE – MARCHEIX – MM. TRAN – DE FREITAS – MAXIMILIEN – TOLLERON – Mme BURTEAUX – M. PATRY – Mme LE SOUFFACHE

ABSENTS : Mmes BARBIER (procuration à Mme BOCHEUX) – HADDAD (procuration à Mme ZITI) – M. ALEZRA (procuration à M. BEUCHER) – GHAZLI

Le Conseil a ensuite été invité à procéder à l'élection, pour la présente séance, d'un secrétaire pris dans son sein, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Josée DURAND-DELOBEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Madame TOULZA arrive à 21h10.

Monsieur TRAN : « Oui, ce n'est pas une remarque Monsieur le Maire. C'est que nous n'avons pas eu le temps au dernier Conseil Municipal d'indiquer que nous souhaitions inverser les membres de la Commission des Finances, notre représentant à la Commission des Finances et notre représentant à la Commission des Affaires Sociales s'il-vous-plaît. »

Monsieur le Maire : « Il faudrait que vous m'écriviez pour confirmer votre volonté de procéder à cette inversion pour qu'ensuite ce point soit inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal. »

Monsieur TRAN : « Monsieur MAXIMILIEN sera membre de la Commission des Finances et je serais membre de la Commission des Affaires Sociales et représentant au C.C.A.S. »

Monsieur le Maire : « D'accord, a priori cependant les règles applicables aux commissions communales imposent un vote. Donc on va peut-être voter pour toute sécurité. Etes-vous d'accord sur ces affectations ? »

Monsieur Christophe MAXIMILIEN est élu membre de la commission municipale des finances.

Madame LE SOUFFACHE : « Pardon Monsieur le Maire mais j'ai une remarque à faire sur le procès-verbal. Page 35, où il est indiqué, concernant le marché relatif au reportage photographique sur la Ville de Thiais, deux montants respectivement de « 13 000 et de 27 000 attribués à » et derrière il y a trois entreprises. Deux montants, trois entreprises, je pense qu'il y a un petit souci.

Monsieur le Maire : « Il y a trois titulaires. C'est un accord-cadre. Donc ce n'est pas une faute ni une erreur. »

Madame LE SOUFFACHE : « D'accord. Et après j'ai une remarque d'ordre général. Il y a deux jours c'était la Journée de la Femme et je remarque donc aujourd'hui qu'il n'y a plus que 16 femmes et 19 hommes dans les membres du Conseil Municipal. Je voulais faire quand même une petite réflexion sur le manque de parité au Conseil Municipal. »

Monsieur le Maire : « J'entends bien cette remarque mais elle ne s'oppose pas à nous dans la mesure où, comme vous le savez, chaque liste devait respecter la parité. Cependant, notre conseil est la résultante des listes qui ont été élues. C'est le résultat de l'élection de l'ensemble des listes et alors même que chacune d'entre elles respectaient la parité. On ne peut donc inventer notre composition municipale. Elle est tout à fait légale et résulte de la parité. »

Madame LE SOUFFACHE : « Je dis juste que la parité n'est pas là. »

Monsieur le Maire : « C'est une remarque que je peux entendre. Sauf qu'elle est inopérante et que la parité est impossible à réaliser dans le cadre des règles du Code Electoral alors mêmes que chacune des listes a respecté la parité. »

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2016

Résultat du vote : À LA MAJORITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE**Point n° 1**

SIFUREP – Adhésion des communes de Bry-sur-Marne et Chennevières-sur-Marne aux compétences « service extérieur des pompes funèbres » et « crématoriums des sites cinéraires »

Monsieur le Maire expose :

Par délibérations respectives en date des 26 septembre et 28 novembre 2016, les communes de Bry-sur-Marne et Chennevières-sur-Marne ont demandé leur adhésion au SIFUREP au titre des compétences « service extérieur des pompes funèbres » et « crématoriums et sites cinéraires ».

Lors de la séance du 16 décembre dernier, le comité syndical du SIFUREP a approuvé ces décisions à l'unanimité.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion au SIFUREP des deux communes pour les compétences citées.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

FINANCES**Point n° 2****Débat d'Orientation budgétaire 2017**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur CAZABON pour présenter le débat d'orientation budgétaire 2017 : «

Chers collègues,

Le débat sur les orientations budgétaires pour 2017 intervient pour la seconde année consécutive dans le cadre institutionnel de la métropole du Grand Paris, cadre dans lequel nous sommes inclus depuis l'année dernière. Nous avons alors été confrontés, pour la première fois de toute l'existence de notre commune, au partage de souveraineté consécutif au transfert compétences et cela de manière singulière en Ile-de-France par rapport autres régions françaises car cette évolution vers l'intercommunalité au lieu de procéder d'une libre volonté d'association entre communes fut au contraire l'accomplissement d'un acte régalien ayant exercé sur notre devenir une contrainte subie. Sans nier la valeur ajoutée de l'intercommunalité en soi, il convient néanmoins de souligner que le Législateur, stimulé par la volonté gouvernementale, a eu la main lourde jusqu'à contrarier la liberté locale, en particulier en Ile-de-France, pour constituer les onze établissements publics territoriaux. Rassemblés autour de la ville de Paris ils constituent désormais le gros maillage de la métropole du Grand Paris.

Ainsi, depuis l'année dernière nous apprenons à marcher dans ce nouveau paysage institutionnel dont le portrait singulier tient au partage des rôles répartis à l'intérieur des trois niveaux d'administration que sont les communes, les territoires et la métropole.

A ce cadre de contrainte métropolitain, s'ajoute, comme chaque année, les dispositions financières et fiscales concernant les collectivités territoriales issues de la loi de finances pour 2017 votée par le Parlement et aussi les décisions gouvernementales de portée générale nous concernant.

J'en soulignerai les éléments les plus saillants susceptibles d'impacter notre budget de fonctionnement et d'investissement, étant précisé que le détail de ces mesures figure dans la note qui vous a été fournie avec la convocation à cette séance.

L'effort demandé, cette année, au bloc communal pour participer au redressement des comptes publics, bien qu'accusant un ralentissement par rapport à ce qui était prévu, devrait avoir pour conséquence de diminuer notre dotation globale de fonctionnement de 480 000€ l'établissant ainsi à 2,7M€ contre 3,1M€ en 2016. Néanmoins, cette dotation ne sera plus exposée au risque supplémentaire de diminution qui aurait pu résulter de sa réforme prévue par loi de finances pour 2016 car le gouvernement a reporté celle-ci au-delà de 2017 sous la pression des élus locaux.

Cette pression politique s'est également exercée sur les mécanismes de péréquation en particulier à l'égard du FPIC, le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales qui, je le rappelle, a été institué en 2012 pour accompagner la montée en puissance des groupements communaux. Ce fonds doit atteindre à terme 2% des recettes fiscales du bloc communal. Cette année il est volontairement plafonné à une valeur inférieure à cette proportion. Notre commune est contributrice à l'égard de ce fonds. Le montant de sa contribution se détermine depuis l'année dernière au sein des mécanismes budgétaires mis en œuvre par notre établissement public territorial d'appartenance. Cependant, la rationalisation des périmètres et des compétences des groupements communaux conduite par les préfets à la demande du gouvernement, a produit de nombreuses recompositions au niveau national, ce qui nous a prudemment incité à reconduire la prévision de l'année dernière à hauteur de 1M€.

Le prélèvement opéré par l'Etat sur nos ressources pour alimenter le FNGIR, le fonds national de garantie individuelle de ressources s'établira comme les années précédentes à hauteur de 3,6M€. Je rappelle que ce fonds a été mis en place pour accompagner la réforme de la fiscalité locale réalisée en 2010 année de création de la contribution économique territoriale et de la nouvelle répartition des taxes locales entre les communes, les départements et les régions.

Nos ressources fiscales seront impactées par la revalorisation des bases après application du coefficient de +0,4% fixé par la loi de finances pour 2017 alors que le gouvernement a retenu une valeur prévisionnelle d'inflation de +0,8%. Il considère que les collectivités territoriales ont pris de l'avance sur l'inflation réelle qui a toujours été inférieure à l'inflation prévue sur laquelle est habituellement corrélée la revalorisation des bases d'imposition. Dès lors, la ressource à attendre de nos trois impôts locaux résultera de notre volonté de reconduire les taux de 2016 de la taxe d'habitation et des deux taxes foncières soit un produit estimé à 17,8M€.

Ainsi que vous le savez, la commune a perdu la fiscalité locale sur les entreprises, celle-ci ayant été transférée à la métropole. Il en résulte une perte significative de produit lequel était composé de plusieurs éléments. J'en rappelle la liste : il s'agit de la cotisation foncière des entreprises, de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, de la taxe sur les surfaces commerciales, de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, de la taxe additionnelle à la taxe foncière et de la compensation de la suppression de la part salaire de l'ancienne taxe professionnelle. Cet ensemble représente une ressource de 12,3€ que la métropole nous versera au titre de l'attribution de compensation imposée par la loi. Son montant sera cette année supérieur à celui de 2016, année pionnière, car son abondement à hauteur de 260 000€ est la conséquence d'une révision de son calcul opérée par la métropole en vue d'établir un meilleur rapport d'équité suite à la demande de certaines de ses communes membres dont nous-mêmes.

La politique gouvernementale à l'égard de la fonction publique, au-delà de la majoration de +0,6% du point d'indice à compter du 1^{er} février, consiste à mettre en œuvre le protocole appelé PPCR « parcours professionnel, carrière et rémunération » signé en novembre 2015. Il concerne les trois versants (Etat, fonction publique hospitalière et fonction publique territoriale) et consiste pour l'essentiel à adapter la fonction publique en renforçant son unité et en améliorant la politique de rémunération. Il en résultera de nombreux décrets dont certains sont déjà intervenus s'agissant de la refonte de profils de carrières et de grilles indiciaires pour certains cadres d'emplois territoriaux. Ces mesures auront un impact sur notre masse salariale. Dès lors, son estimation se veut prudente à cet égard puisqu'elle reconduit la prévision de 2016 à hauteur de 16,5M€, valeur légèrement supérieure à la dépense réelle constatée en 2016. L'écart permettra de supporter l'impact des mesures nationales tout en rendant possible de procéder aux ajustements d'effectifs à prévoir en 2017. Ainsi, les charges de personnel représenteront environ 42,5% des dépenses réelles de fonctionnement, ce qui est inférieur à la moyenne des communes de même strate démographique.

S'agissant encore du budget de fonctionnement, ce dernier accusera, cette année, le plein effet du transfert des deux compétences « assainissement » et « déchets » puisqu'il est mis fin à la période transitoire qui avait justifié l'adoption d'une mesure temporaire. Je rappelle que cette mesure temporaire a pris la forme d'un conventionnement avec l'établissement public territorial aux termes duquel la commune continuait d'exercer ces deux compétences au nom du territoire. A compter de cette année, ce dispositif prend fin. Les lignes budgétaires concernées sont ramenées définitivement à zéro mais subsiste néanmoins une charge communale évaluée à 159 000€ représentative de la subvention que notre budget général versait à son budget annexe d'assainissement pour financer la création et l'entretien des réseaux d'eaux pluviales. En outre, exceptionnellement, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères continuera d'être fixée et perçue par notre commune qui la reversera au territoire soit une incidence de 2,6M€ tant en dépenses qu'en recettes.

Enfin, la contribution de notre commune au FCCT, le fonds de compensation des charges territoriales, est provisionnée sur la base du ratio de 3€ par habitant fixé par notre établissement public

territorial après consultation de la CLECT, la commission locale d'évaluation des charges territoriales. Ce fonds permet à l'établissement public d'assurer le fonctionnement de ses services supports et de ses divers organes délibérants. Il représente une contribution à hauteur de 90 000€.

La prise en compte de ces éléments de contexte supra communal, impactent durablement, pour certains d'entre eux, la structure de notre budget. La section de fonctionnement devrait s'établir cette année à hauteur de 42,6M€ pour ses recettes et 38,8M€ pour ses dépenses. Le détail de la prévision est mentionné dans la note administrative produite à l'appui de cette séance comme je l'ai précisé en introduction. Je voudrais néanmoins souligner que la prévision d'activité pour 2017 nous permettra de maintenir notre soutien aux associations, malgré le retrait du département en la matière, qui représentera un effort de 1,3M€ ainsi que la programmation des enveloppes budgétaires dédiées au sport, à la culture, à la jeunesse et au monde scolaire.

Sur cette base l'autofinancement, susceptible d'être affecté aux investissements ressort à hauteur de 3,8M€ après déduction de la charge des intérêts des emprunts à honorer à hauteur de 1,9M€.

L'encours de la dette de la commune (pris en compte pour le ratio par habitant) ressort à hauteur de 52,2M€ dont 14,4M€ au titre du partenariat public privé relatif au plan lumière et 41,5M€ au titre de la dette propre auxquels il convient de soustraire 3,7M€ d'aide du Fonds de Soutien de l'Etat, comme le prévoit la réglementation. Le ratio de dette par habitant est de 1276 € au 31 décembre 2016 auquel il faut ajouter 487€ par habitant pour le PPP. La commune est dépourvue d'emprunts classifiés « hors charte Gissler » à la suite de la désensibilisation qu'elle a engagée en 2016 dans le cadre du dispositif d'aide mis en œuvre par l'Etat. La démarche a donné lieu à la conclusion d'une convention avec l'Etat aux termes de laquelle la commune percevra chaque année jusqu'en 2027 une aide de 341 000€ alimentant la section de fonctionnement.

Le montant en capital de la dette à rembourser cette année s'élèvera à 3,6M€ pour les emprunts souscrits par la commune et 800 000€ pour les emprunts mobilisés au titre du contrat de partenariat public privé relatif au plan lumière. L'amortissement du capital poursuit sa décrue jusqu'en 2027, année au-delà de laquelle il chutera brutalement de plus de 60% de sa valeur.

Dans ce contexte, nous souhaitons pérenniser notre dynamique d'investissement malgré le désengagement financier de l'Etat altérant notre marge d'autofinancement. Le budget 2017 traduit donc le nouvel effort d'investissement. Il inclut une enveloppe de 1,2M€ allouée à l'opération de rénovation des Grands Champs pour la réalisation de la voirie et des réseaux divers nécessaires à la desserte des programmes immobiliers en cours de construction. Les engagements financiers futurs concerneront, notamment, l'aménagement de la dalle couvrant l'autoroute A86 et la mise en place de la navette devant assurer la liaison du quartier des Grands Champs avec le centre commercial Belle Epine en suivant un itinéraire traversant le cimetière parisien, option qui a reçu l'accord de la maire de Paris.

En outre, nous porterons notre effort d'investissement sur la réalisation de grands projets pour lesquels le budget allouera une enveloppe à hauteur de 2,5M€. Cette provision sera consacrée au financement de la dernière tranche de la rénovation de la place du marché, aux travaux de requalification des façades de l'école élémentaire Schuman, à la reconstruction sur place du centre de loisirs Jules Ferry et à l'amorçage de la rénovation de la piste d'athlétisme du stade Baudequin.

S'ajoutera à ce bloc d'investissement une enveloppe de 1,4M€ pour les opérations récurrentes de grosses réparations et de mise aux normes portant sur nos équipements publics ainsi que les dépenses relatives à la mise en œuvre de la dématérialisation des services offerts à la population.

Cet important effort d'investissement sera supporté par des ressources d'investissement composées de l'autofinancement dégagé sur les recettes de fonctionnement à hauteur de 3,8M€ auquel s'ajouteront les recettes propres de la section d'investissement à hauteur de 2,9M€. Elles seront complétées par la mobilisation d'un financement externe provisionné à hauteur de 2,9M€.

En outre, nous solliciterons toutes subventions auprès de la métropole du Grand Paris à travers son fonds d'investissement mais aussi en s'adressant à l'Etat qui a mis en place le fonds de soutien à l'investissement local issu de la loi de finances pour 2017 doté de 816M€ fléchés sur des thématiques prioritaires. Une partie de ce fonds est dédié à la contractualisation avec l'Etat des pactes métropolitains qui, pour le Grand Paris, s'est concrétisée par la signature le 19 janvier dernier d'une convention soutenant à hauteur de 16M€ un programme d'investissements portant sur la lutte contre le bruit, la mise en œuvre de la transition énergétique, la lutte contre les coupures urbaines et la préservation de la biodiversité.

Voilà mes chers collègues les éléments essentiels orientant le projet de budget pour 2017. Il nous appartient à présent d'en délibérer. »

Monsieur le Maire : « Je remercie Monsieur CAZAUBON. Le rapport que vous avez reçu, vous le voyez est très documenté quant aux orientations budgétaires. Je rappelle que ce sont des orientations budgétaires et pas encore le budget. Nous voterons le budget le 31 mars. Mais certains équilibres sont déjà fléchés dans ce rapport. J'ajoute que nous n'avons pas encore reçu l'état 1259 qui correspond à l'état des produits de la fiscalité. Donc nous avons mis par prudence une fiscalité qui correspond au montant que nous avons perçu l'an dernier. Ce chiffre peut varier et je l'espère à la hausse. Bref, nous avons une présentation qui est prudente pour respecter les grands équilibres en subissant les contraintes, que Michel CAZAUBON vient de décrire, qui sont chaque année un peu plus fortes. Ces contraintes proviennent, bien sûr, des efforts que l'Etat demande aux communes, plus de prélèvements et moins de dotations, à la mise en place des territoires qui s'est imposée et que, bien entendu, nous n'avons pas choisi, et, dans le même temps, nous avons nos propres échéances qui sont celles de la collectivité. Nous avons donc dans ce contexte, un projet d'orientations budgétaires qui, me semble-t-il, tout en respectant la maîtrise de la fiscalité - puisqu'on n'augmentera pas les impôts qui restent parmi les plus faibles - entend maintenir l'effort qui est consenti au monde associatif. Certes, les subventions ne seront pas augmentées mais elles ne seront pas diminuées à la différence de ce que beaucoup de collectivités ont fait. Et on donnera un petit coup de pouce, comme chaque année, au C.C.A.S.»

Monsieur MAXIMILIEN : « Monsieur le Maire et Chers Collègues, l'intervention des élus de « Au Cœur de Thiais » portera essentiellement sur le contenu de la quatrième partie, donc la partie qui concerne les orientations budgétaires. Sur les trois premières parties, on tenait à saluer la qualité des documents qui est conforme aux réglementations et aux indicateurs qui doivent être présents dans ce type de document. Nous tenions à féliciter l'administration pour la qualité du document et les indicateurs des histogrammes qui sont mentionnés dedans. Donc concernant la quatrième partie, les orientations présentées par Michel CAZAUBON, nous souhaiterions faire un focus sur trois sujets. Le premier point concerne les investissements récurrents. On observe une enveloppe prévue d'un million quatre sur les investissements récurrents. C'est pour nous un point important parce que les investissements récurrents c'est tout ce qui est maintenance, entretien régulier de la Commune, de la voirie, des équipements diverses, des écoles, etc. Et nous considérons, évidemment, qu'un bon entretien c'est limiter les dépenses de demain. En effet, plus on entretient de manière régulière, moins on aura à investir et à dépenser pour des gros travaux demain. Donc quelque part, je dirais qu'un bon entretien c'est une limitation des emprunts de demain, et donc une limitation de l'endettement demain pour notre ville. C'est la raison pour laquelle c'est un point important. On observe que dans l'orientation, ce qui est souhaité c'est un maintien de l'enveloppe. Nous considérons, nous, plutôt qu'au regard de l'entretien nécessaire qui est relativement nécessaire dans certains secteurs de la Ville, nous souhaiterions plutôt une augmentation mesurée, raisonnée, de cette enveloppe. Donc il s'agit du premier focus que nous souhaitons faire sur les investissements récurrents. Deuxième focus, concerne la partie recettes, l'aspect de la partie recettes qui concerne les cessions. Il s'avère que la partie cessions, représente, en tout cas dans le prévisionnel, un million six cent deux mille euros en terme de liquidités, donc c'est un montant relativement important. Et ce montant retient notre attention, là aussi pour deux aspects. Sur le premier aspect, comme c'est un montant important, c'est des liquidités intéressantes, et c'est aussi une source de financement pour les grands travaux futurs, pour les projets, pour l'entretien, l'entretien de la Ville de manière régulière. Donc évidemment nous sommes favorables aux cessions, à toutes les cessions qui peuvent être faites, de manière à générer des recettes pour entretenir la Ville et avoir un cadre de vie qui soit agréable. Ça c'est un point important, nous y sommes favorables et c'est pour ça que nous souhaiterions, Monsieur le Maire, pouvoir avoir justement la liste des cessions qui seraient prévues et qui explique ce montant prévu pour 2017. Deuxième point, généralement, les cessions peuvent générer des aménagements. On vend son terrain, acheté par un promoteur qui va faire un aménagement de quartier, un aménagement urbain, la plupart du temps. Evidemment, là aussi, nous sommes favorables, et les élus de « Au Cœur de Thiais » sont favorables à des aménagements car il vaut mieux avoir un terrain aménagé avec une belle réalisation, un bel organisme, plutôt qu'un terrain vague. Donc évidemment nous sommes favorables à ça. Après, dernière chose, et nous pensons collectivement, en tant qu'élus locaux, quelles que soient les appartenances, avoir des aménagements qui soient raisonnés, qui soient, la plupart du temps, en conformité avec l'identité, l'âme de notre Ville. C'est un point important parce qu'on aura de plus en plus d'aménagements à l'avenir et nous souhaitons conserver l'esprit de Thiais, l'esprit de village qui fait que des gens viennent à Thiais et qui n'aiment pas ailleurs. C'est la raison pour laquelle souvent les gens préfèrent habiter à Thiais plutôt qu'à Choisy ou qu'à Vitry. C'est quelque chose qui est important de garder, l'esprit de village et de faire des aménagements qui soient à taille humaine, qui soient raisonnés. À ce titre, ceux qui ont été remis en place quartier Sud, ne correspondent pas

forcément à notre vision des choses. Ce n'est pas comme ça que nous aurions souhaité comme aménagement nécessaire de cette zone. Donc notre vision c'est quoi ? C'est qu'il faut effectivement faire les cessions pour récupérer les recettes, pour avoir de l'argent pour pouvoir investir. Mais une fois qu'on a vendu le terrain au promoteur, on n'a plus d'argent à récupérer au promoteur donc quelque part que l'aménagement soit grand, petit ou moyen, ça n'a pas d'importance. Notre rôle à nous, une fois qu'on a récupéré l'argent de la cession c'est au contraire essayer de faire en sorte que l'aménagement soit le plus modéré possible avec un maximum d'espaces verts pour justement préserver l'esprit thiaisien et notre qualité de vie. Donc c'est sur ce deuxième focus que nous, élus de « Au Cœur de Thiais » nous souhaitons intervenir. Troisième focus, concerne la dernière partie de cette note sur l'adaptation des services publics au contexte actuel et à l'évolution des besoins des habitants. Donc là vous nous parlez effectivement du logiciel CONCERTO qui nous dit très peu de choses. Evidemment, d'une manière générale, j'imagine que dans les prochaines années il y aura d'autres adaptations aux besoins, des thiaisiens notamment, par rapport aux aménagements des différents quartiers qui sont en cours, des besoins qui seront croissants en terme d'équipements publics. J'imagine que c'est un sujet qui ne concerne pas 2017 mais qui sera à développer dans les années à venir. Vous précisez la mise en place d'un plan local de lutte contre la radicalisation et la mise en place d'une cellule municipale d'échanges sur la radicalisation. Evidemment, nous sommes favorables et nous soutenons cette initiative qui nous semble positive dans le contexte malheureux que nous connaissons tous. Donc du coup, nous souhaiterions avoir un peu plus de précisions à ce conseil ou à un autre conseil, quand vous aurez les éléments, à la fois sur ce plan local, donc quels sont effectivement les objectifs et quel est le plan d'action prévu et deuxièmement, concernant la cellule municipale, où sera-t-elle citée ? Quelles sont les ressources humaines et matérielles dédiées à cette cellule municipale ? Quel est le calendrier de mise en place ? Voilà Monsieur le Maire et Chers Collègues, les trois focus que nous souhaitons faire sur les orientations budgétaires 2017. Merci pour votre attention. »

Madame LE SOUFFACHE : « Monsieur le Maire, chers Collègues,

Le contexte institutionnel est mouvant et rend l'exercice difficile. Concernant la création de la MGP et du territoire Grand Orly Seine Bièvre, on ne peut que déplorer qu'il n'ait pas été trouvé à ce jour de réponse permettant aux villes de bénéficier pour partie du produit fiscal « nouveau » généré par la dynamique économique issue du territoire mais peut-être allez-vous à l'avenir y travailler Monsieur le Maire. Comme je souhaiterais aussi que vous fassiez un réel et régulier retour aux Thiaisiennes et Thiaisiens sur le pacte social, financier et fiscal en cours permettant de fixer les règles de redistribution des ressources.

Je suis par contre heureuse Monsieur le Maire de voir que la gestion financière de la commune s'améliore depuis le début de ce mandat, je salue également le travail d'ores et déjà réalisé par l'administration et aime à penser que nos interventions passées y sont peut-être aussi pour quelque chose.

Cependant, je souhaiterais connaître l'estimation de l'actif cessible de la ville et pas que pour 2017 car je pense que cette donnée est à prendre en compte. Il s'agit de la variable d'ajustement de vos budgets depuis le début de votre mandat qui vous permet de ne pas augmenter les impôts locaux. Mais je m'interroge jusqu'à quand cela peut durer....

Vous faites partie de la génération qui a profité de beaucoup de choses sans se soucier de ce que l'on laissait aux générations futures cela vaut bien évidemment aussi pour le volet environnemental et santé et ce soir Monsieur le Maire, je vous pose cette deuxième question : Quel sera l'après vous pour les Thiaisiens ?

Je voudrais aussi évoquer ce soir à l'occasion de ce débat d'orientation budgétaire l'action municipale en général comme je souhaiterais la voir s'exercer à Thiais et vous posez d'autres questions et faire quelques propositions au regard du document que vous nous avez transmis.

Tout d'abord la Solidarité et la prévention :

Dans un contexte économique et social difficile, je propose que le budget s'ajuste au mieux et en fonction des besoins des Thiaisiennes et Thiaisiens, notamment de ceux les plus fragiles et les plus éloignées notre action de solidarité.

Le centre communal d'action sociale et les autres structures comme la caisse des écoles, devront accompagner l'ensemble des Thiaisiennes et des Thiaisiens – enfants, jeunes, personnes âgées... - en fonction de leur besoin et dans la construction de leur parcours, pour rester citoyen et permettre leur émancipation.

Je réitère ma demande relative à la mise en place de lieux de rencontre pour les associations dans les quartiers de la ville devant permettre de favoriser le lien social et de faire émerger des espaces

de dialogue, d'entraide et de conseil sur la parentalité. Je sais que vous préférez la répression à la prévention mais je suis là pour vous rappeler l'importance de l'action publique en amont qui fait défaut à Thiais.

Pour réduire les inégalités et favoriser l'accès à tous au service public municipal, j'attache une grande importance et je serai vigilante à ce que le travail d'évaluation de la refonte du quotient familial, promis en 2016, soit fait et permette de répondre aux évolutions de la population et de garantir l'équité et la solidarité.

Je réitère ma proposition à titre de mesure préventive, d'instauration du Bio dans toutes les cantines scolaires de la ville.

Le soutien aux associations de solidarité internationale est aussi un sujet que souhaiterai que la ville s'approprie dans le cadre du rééquilibrage Nord Sud.

Concernant la mise en place du logiciel Concerto, je souhaite que vous preniez en compte le phénomène de fracture numérique existant afin de ne pas exclure une partie de la population.

Ensuite, la réussite éducative pour tous :

Je propose qu'une concertation auprès de la population sur les rythmes scolaires soit réalisée afin de permettre à la municipalité de renforcer son action pour la réussite éducative des plus jeunes.

Nos efforts en direction de la jeunesse doivent être renforcés pour favoriser leur insertion dans la cité, les accompagner dans leur projet citoyen ou professionnel. Je salue le partenariat lié avec une grande entreprise de transport mais cela ne doit pas s'arrêter là.

Enfin, je propose de promouvoir le droit aux vacances et la possibilité pour les thiaisien(ne)s d'en bénéficier.

Le soutien aux acteurs associatifs, culturels et sportifs :

Les associations participent pleinement au lien social. Que se soient les associations culturelles, sportives, agissant dans le domaine social ou bien dans les quartiers, ce réseau constitue dans les communes un bien commun et un atout indispensable pour la ville qui est sensé les accompagner humainement et financièrement.

Je constate aujourd'hui la faiblesse du réseau associatif Thiaisien(ne)s et du peu d'aide apportée par la ville (en espérant que cela puisse changer). Le site internet de la ville, non à jour, présente 4 catégories d'associations dont 49 associations pour le Social, 40 pour le Sport, 33 pour la Culture et Loisirs et 7 pour les anciens combattants.

Le deuxième constat (après la non exhaustivité des associations présentes sur le site internet et sa non mise à jour), est qu'une grande partie de ses associations ne sont pas Thiaisien(ne)s, par exemple une seule association thiaisienne d'anciens combattants sur les 7 indiquées sur le site internet de la ville. Sur le secteur social 17 sur 49 sont non Thiaisien(ne)s dont la majorité de celles ayant un lien avec la solidarité, 14 concernent les associations de parents d'élèves ou en lien avec les scolaires), restent la CCAS, la caisse des écoles, le comité des œuvres sociales du personnel de la ville, le don du sang, la Sécurité civile, une association qui s'occupe des chats errants, l'association Eole (existant deux fois sur le site...), Voir Autrement à Thiais (existant aussi deux fois sur le site internet), Les AMIS (solidarité internationale), Kamélia (association active sur la ville), et 6 associations qui mériteraient peut-être d'être connues mais pour lesquelles je n'ai pas plus d'information.

Je vais m'arrêter là mais les autres catégories présentent aussi des particularités comme avoir par exemple comme président un membre du conseil municipal, réduisant encore le nombre d'associations issues de la vie civile de Thiais. Je souhaite que l'on puisse donner plus d'accès aux activités sportives, à la culture pour tous, à soutenir la création artistique et les équipements culturels de la ville, le développement des pratiques culturelles des Thiaisien(ne)s.

L'aménagement d'un terrain de football sur la couverture de la A86 serait un plus et viendrait compléter l'aire minuscule de jeux mise en place par le bailleur social I3F gérant les Grands Champs.

Aujourd'hui ceci (vos offres) est malheureusement réservé qu'à ceux qui en ont les moyens ou à une élite.

Avec ce constat, je pense Monsieur le Maire que vous empêchez les associations d'exister dans votre commune en ne leur mettant pas à disposition de lieu pour se réunir par exemple. Je réitère ma demande faite précédemment de mise à disposition de lieux de rencontre pour les associations dans les quartiers de la ville. J'ai eu échos que des associations galéraient sur ce sujet.

Je souhaite également qu'un travail soit effectué pour actualiser le site internet de la ville. L'ensemble des dispositifs et des moyens en faveur des associations doivent être renforcé tout en engageant avec les acteurs associatifs locaux et les habitants un travail de redéfinition des appuis pour une meilleure efficacité de leur action et de leur projet associatif.

Améliorer le cadre de vie et l'habitat :

Préserver et moderniser le patrimoine social, promouvoir l'accès social à la propriété, tout comme des opérations mixtes, favoriser les modes de déplacements alternatifs.

Promouvoir la transition énergétique, affirmer la présence du service public dans le quotidien et sur l'espace public. Je réitère ma proposition de consultation des thiaisien(ne)s et Thiaisien(ne)s sur le stationnement et d'une façon générale sur le partage de l'espace public.

Je propose de mettre en place un outil de signalement des dysfonctionnements de l'espace public pour toujours mieux interagir avec les citoyens et être plus efficace.

Évoquer les enjeux de développement environnementaux, c'est aussi favoriser les mobilités douces, s'interroger sur la végétalisation et l'arborisation de nos espaces verts et publics, développer les solutions techniques favorisant les énergies propres et réduisant les coûts de structures.

Une réflexion sur la collecte et la gestion des bio-déchets sur nos sites collectifs pourrait être lancée.

Assurer un développement urbain maîtrisé et solidaire :

Le développement de la ville doit se poursuivre pour tous sans rupture entre quartiers ou populations. J'ai sollicité le Cd94 pour qu'une étude du carrefour entre le quartier Grignon et le centre-ville au niveau de la rue Hélène Muller soit faite.

Je suis inquiète sur votre maîtrise de l'urbanisation notamment avec les constructions des pavillons et les immeubles à venir dans le quartier Grignon, côté rue Maximilien Robespierre qui n'ont pas fait, comme vous l'avez indiqué dans le journal municipal, l'objet d'un rapport d'un enquêteur. Je m'interroge sur les places disponibles dans les établissements scolaires pour ces nouveaux habitants et crains que la circulation routière n'empire, alors même qu'elle est déjà difficile dans ce quartier, bien que les plusieurs centaines de logements de la rue Hélène Muller n'aient pas encore été livrés.

Cela pourrait être également l'accompagnement des acteurs économiques et des commerçants avec la réalisation d'un diagnostic commercial.

Assurer un développement urbain maîtrisé et solidaire, c'est également toute la réflexion sur l'évolution autour de la nouvelle gare « Pont de Rungis » de la ligne 14 du Grand Paris Express. Je lis page 21 dans votre DOB que vous souhaitez conserver les voiries des zones d'habitations et transférer les voiries de la zone Sénia au territoire. Doit-on donc comprendre qu'il n'y aura aucune habitation de prévue ? Si oui, vous avez des informations que vous ne partagez une fois de plus pas avec les habitants.

Démocratie locale :

La démocratie locale doit être une source d'une richesse démocratique et base d'une intelligence collective. La dénomination « Les Flouviens » votée lors du dernier conseil municipal en est une illustration. Je me sens Flouvienn(e) en tant que Thiaisienne de ce « Les Flouviens » qui ne permet pas l'attractivité que l'on pourrait espérer pour ce secteur en devenir.

Je souhaiterais pouvoir mettre en place des conseils de quartier et réaliser des assises de la ville pour faire participer les thiaisien(ne)s et les thiaisien(ne)s à la construction d'un projet.

Je souhaiterais avoir plus d'éléments d'information sur le plan local de prévention de la radicalisation, que j'ai souhaité par ailleurs, et en particulier sur le fonctionnement de la cellule municipale d'échanges sur la radicalisation.

C'est de cela que j'aurai aimé pouvoir débattre aujourd'hui pour les thiaisien(ne)s et thiaisien(ne)s car je ne me fais plus d'illusion les décisions étant déjà prises par vous sans avoir pu aussi en débattre ni dans les commissions prévues normalement à cet effet en l'absence de programmation par vous de ces dernières, tout au long de 2016 et ce jusqu'à ce jour. Je reste encore et toujours force de propositions comme vous avez pu le constater en m'écoutant ce soir. Je ne doute pas que certains ici reprendront ces dernières en les faisant leur, mais l'honnêteté intellectuelle n'est pas donnée à tout le monde. Si elles sont mises en œuvre les thiaisien(ne)s seront gagnants ce qui motive mon engagement politique. »

Monsieur le Maire : « Il n'y a pas d'autres observations concernant les orientations budgétaires ? Nous sommes un peu éloignés, décalés, des orientations budgétaires. C'est un véritable programme que vous avez décrit là, c'est votre programme, votre intention. Cela relève davantage d'un débat lors des élections municipales. Nous avons déjà eu l'occasion de débattre des programmes. Bien entendu je ne vais pas rentrer dans le détail de tout ce que vous avez cité, souhaité, évoqué et en

même temps essayé de promouvoir. C'est programmatique comme on dit. Sur les quelques têtes de chapitre que vous avez évoqué, d'abord vous avez salué la dynamique économique. Quelqu'un vous a dit que les choses s'amélioreraient, que la situation de la Ville s'améliorerait. Je vous en remercie. C'est non sans mal que nous avons réussi ce tour de force et, nous aurons à nouveau l'occasion d'en débattre, réussi à lever les contraintes, les pressions, qui pèsent sur toutes les collectivités, la nôtre comme d'autres, sur les finances locales. C'est une remarque un *satisfecit* que vous puissiez saluer cette amélioration. La dynamique économique est malgré tout freinée parce que, comme vous le savez, l'ancienne taxe professionnelle a été supprimée et aujourd'hui c'est la CVAE, Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises, qui est transmise directement à la Métropole du Grand Paris (MGP). En compensation, la MGP donne une dotation à la Ville qui est figée à la valeur qui était la sienne en 2015, soit douze millions d'euros. Il n'y a plus de dynamique, on ne perçoit plus, malheureusement, les ressources, les produits de ce que nous avons incité ou investi en invitant des entreprises à s'installer sur la Ville. Cette ressource économique est aujourd'hui figée, bloquée à la différence de ce qui se produisait par le passé. S'agissant de la solidarité, de la parentalité, vous dites que ça n'existe pas, je suis désolé mais nous avons toute une série d'actions qui concernent la solidarité dans la Ville. Tout à l'heure vous citez, bien sûr, le Centre Communal d'Action Sociale. Nous avons d'autres actions qui sont solidaires, nous avons des associations qui font des actions solidaires, nous avons les Restos du Cœur que nous aidons. Nous avons aussi l'épicerie sociale. »

Madame LE SOUFFACHÉ précise que les Restos du Cœur et l'épicerie sociale se situent à Choisy-le-Roi.

Monsieur le Maire : « Bien que situés à Choisy-le-Roi, la Ville soutient l'action et finance des Restos du cœur et des Thiaisais y participent. Leur démarche est aussi la nôtre. Elle est partagée. Et nous avons des associations caritatives que nous aidons et que nous hébergeons. La liste des actions que nous menons de concert avec les associations est longue. Le tissu associatif est riche et important. Je suis étonné que vous puissiez le remettre en cause puisque chacun s'accorde à dire, dans la Ville, que nous avons une vie associative extrêmement foisonnante, vivante, débordante, active et qu'elle dispose de moyens, de locaux et qu'elle vit. C'est peut-être un regard que vous pourriez porter sur certaines villes voisines où vous constateriez que l'intensité associative n'est pas aussi importante qu'à Thiais. Vous dites, de manière un peu caricaturale, que nous sommes pour le répressif et pas pour la prévention. C'est dire combien vous connaissez mal les institutions de la Ville. Nous avons un Conseil Local de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance (CLSPD) qui fonctionne bien. Dans cette instance tous les acteurs sont présents: les chefs d'établissements, les représentants de la Ville, du Parquet, du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Police, les bailleurs sociaux et les acteurs sociaux... Il y a dans ce conseil local un certain nombre d'actions, de réflexions, qui sont menées, et il y a des thématiques qui sont mises en place. Je suis désolé que vous ne connaissiez pas son existence. On a eu l'occasion, à maintes reprises, de publier des articles. Je vous invite donc à vous y reporter et à consulter le bilan que nous réalisons chaque année. Nous avons signé un contrat de Ville avec le Préfet dont l'exécution donne satisfaction. D'ailleurs, tous les acteurs le disent. Ce conseil local de prévention contre la délinquance fonctionne plutôt bien chez nous. Nous avons lancé, parce que le Préfet en a ouvert la possibilité, une cellule qui s'occupera de la radicalisation, en lien avec la Préfecture. Nous attendons les premières réunions pour que le cadre en soit fixé. Le travail n'a pas encore complètement commencé. Bien entendu, nous rendrons compte, ici, de ce que cette cellule, ce service particulier, aura à partager sur ces sujets qui sont, vous le savez, extrêmement sensibles. Vous parlez du quotient familial. Nous aurons, bientôt, le 15 mars, de mémoire, une commission de l'enfance-jeunesse où seront présentées les premières évaluations du nouveau dispositif mis en œuvre et relatif au quotient familial. Vous avez dû recevoir, j'imagine, une convocation pour cette commission. C'est une action qui permet, comme vous le verrez, de montrer que ces nouveaux quotients produisent leur effet, portent leurs fruits. En effet, les résultats attendus se confirment. Nous menons également, à l'égard des bailleurs, une politique aussi très ouverte. Ainsi, la société Immobilière 3F bénéficiera d'un abattement de sa taxe foncière de 30%. En contrepartie de ce moins perçu, pour la ville, ce bailleur s'est engagé à conduire, en concertation avec la Ville, un certain nombre d'actions qui ont été définies conjointement avec le Directeur Départemental d'Immobilière 3F. Récemment encore, la semaine dernière, j'ai présenté, personnellement, avec le Directeur Général des Services, devant la Sous-préfète, toutes les actions qui relèvent du contrat de ville. Vous voyez que nous nous déployons dans différents domaines et que nous ne sommes pas inactifs. On essaie de mettre en place des actions de solidarité, des actions de prévention et des actions sociales dans la Ville. C'est quand même dommage que vous ayez toujours cette vision caricaturale sous prétexte que nous n'appartenons pas à la même sensibilité politique nous serions, contrairement à vous, dénués de

sensibilité, dénués de notion de partage, de toute volonté d'idée de ce genre. Voilà, c'est un peu caricatural et je le regrette. Nous sommes dans une Ville où les choses se passent de manière apaisée. Je ne pense pas qu'il y ait des besoins flagrants, énormes, qui soient insatisfaits. Nous essayons de trouver des réponses aux questions qui se posent pour tous et pour toutes dans un contexte, encore une fois, qui n'est pas simple. Le seul fait de ne pas diminuer le montant des subventions est déjà aussi, pour nous, important. Il y a des villes qui ont diminué leur soutien aux associations. Il y a des départements qui, dont celui du Val-de-Marne, ont sabré dans les subventions, largement, et cela concerne également l'éducation, les collèges. Je vous livre ça comme ça, sans que ce ne soit de ma part une critique politique parce que je réponds à vos remarques. Je n'insiste pas là-dessus mais il faut tempérer les critiques que vous pourriez formuler à l'encontre de la Ville. Vous parliez aussi des aménagements urbains. On a une vision de la Ville, que j'ai pu exposer dans le dernier Journal Municipal, qui se soucie de la nécessité d'opérer une mutation douce, d'accompagner ces transformations pour qu'elles ne soient pas brutales, qu'elles ne défigurent pas la ville. D'ailleurs, on voit bien autour de nous, des villes qui souffrent de l'anonymat des banlieues avec des tours, des grandes cités, du béton, du gigantisme. Ce n'est pas notre démarche. Et vous parliez du quartier sud, vous signaliez un élément. J'ai eu l'occasion de le dire à des personnes du quartier sud qui sont venues me voir, j'ai eu des débats avec elles. Le permis d'aménager a été approuvé par le commissaire enquêteur, tout le permis d'aménager. Premièrement ce n'est pas un morceau d'aménagement, mais c'est l'ensemble du permis d'aménager du secteur qui a été approuvé et je dirais même valorisé par le commissaire enquêteur. Deuxièmement, cette action a été menée parce que nous ne voulions pas, à l'époque, que l'entreprise Ricard- je l'ai déjà dit ici, les plus anciens le savent- vende le terrain pour de la logistique car nous aurions eu des hangars, des camions jour et nuit qui auraient tournés dans ce quartier. A l'époque, notre municipalité s'est opposée fermement à cette volonté de Ricard. Et nous avons décidé de protéger ce quartier plutôt résidentiel de l'impact économique de l'industrie qui pouvait s'y implanter. On a souhaité préserver cette zone d'habitation, qui se développe d'ailleurs aujourd'hui conformément à la poussée démographique sur le reste de la Ville puisque là aussi, l'Etat a voulu nous imposer un nombre minimum de 350 logements par an. Nous avons résisté et nous avons intégré à notre programme local d'habitat un nombre de logements quasiment inférieur de moitié. On a bien conscience de la nécessité de préserver l'identité de Thiais, ce côté village. Vous reconnaissez cette spécificité et par là-même vous savez que la Municipalité a protégé la Ville. Cette volonté de maîtriser le développement urbain, à la fois par le nombre et la qualité des logements construits. S'agissant de la démographie, j'ai eu l'occasion de le dire, on a fait un observatoire du logement aussi et nous avons pu démontrer que la croissance démographique de la Ville a été extrêmement légère contrairement aux idées reçues. En 40 ans, la Ville a gagné 1 800 habitants. Il y avait dans les années 70, 27 000 habitants. Il y en a 29 000 aujourd'hui. Cela signifie que la taille des familles a changé, et en dépit de l'aménagement de certains quartiers la population est restée stable, contrairement à d'autres villes. J'ajoute que pour la population scolaire, il n'y a pas d'inquiétudes et nous avons pu le démontrer au cours du conseil d'école de Schuman. La directrice et les enseignants souhaitent récupérer des enfants pour créer une classe. Nous étions, avec Josée DURAND-DELOBEL, à ce conseil d'école. Les études réalisées par notre observatoire du logement ont démontré que la population scolaire gère la Ville, et non pas des établissements du second degré, suit la population. Elle représente 10% de la population. Quand la Ville a 27 000 habitants, il y a 2 700 enfants, élèves, scolarisés dans les écoles de la Ville. Et quand la Ville a 29 000 habitants, on a 2 900 élèves dans ces établissements. C'est-à-dire que cette jauge de 10% est une constante dans l'histoire de la Ville. On a pu en tirer les conséquences de cette estimation statistique. Ainsi, avec les deux nouveaux programmes de logements, nous aurons entre 13 et 20 élèves qui seront affectés dans le secteur de l'école Schuman. Ce n'est pas de nature à remettre en cause les capacités d'accueil de cette école. Ces estimations résultent aussi de la configuration et de la typologie de ces nouveaux logements. Vous pouvez prendre connaissance de ces éléments dans le dernier Journal Municipal et je tiens, si vous souhaitez avoir d'autres précisions, des éléments complémentaires à votre disposition. Nulle nécessité de créer de l'inquiétude, nul besoin de faire croire que les choses vont changer de manière brutale. Nous avons une vision de l'aménagement de la Ville qui est réfléchie, pensée, raisonnable, dans l'esprit de Thiais et qui restera l'esprit de Thiais, une Ville à l'urbanisme maîtrisé, de qualité, dont les quartiers se développent harmonieusement. C'est aussi ce que nous avons décidé pour l'opération ANRU des Grands Champs dont on commence à voir aujourd'hui la concrétisation sur le terrain. Même si on en essuie toujours les plâtres. C'est ce type d'opération que nous allons mener sur la zone SENIA où, vous le savez, nous aurons la chance d'avoir une gare du Grand Paris. La ligne 14 va être prolongée jusque-là. Le projet de gare vous a été présenté il n'y a pas très longtemps. On a publié des maquettes dans le Journal Municipal. Cette gare va, bien entendu, permettre la création de nouveaux quartiers. La ville de Thiais a été candidate auprès de la MGP dans le cadre de l'opération « Inventons

la Métropole » et elle a été choisie et nous avons un nouveau quartier qui va se créer autour de la gare. Ce quartier prend son emprise sur des terrains qui ont été achetés par l'EPFIF et nous aurons sur ces terrains là des projets de développement qui s'agrégeront autour de la gare. Un jury de concours a été organisé et j'y ai participé il n'y a pas très longtemps. Trois candidats ont été présélectionnés et le jury final, le jury d'attribution de ce concours interviendra au mois de septembre prochain. On avance et on essaie d'avoir une vision équilibrée avec tous nos partenaires : la MGP, le territoire, et l'EPA ORSA qui joue aussi un rôle sur ce territoire. On avance d'une manière raisonnée, ouverte, en prenant en compte toutes les données. On ne fait pas du stop and go. Notre vision de la mutation de la Ville est de dessiner la ville du futur en tenant compte du contexte que nous connaissons. Vous avez développé un véritable programme. Il est évident que ce n'est pas pendant cette séance que nous pouvons y répondre mais nous aurons l'occasion peut-être d'y revenir. Je vois qu'il y a des sujets auxquels vous tenez et nous pourrions ensemble en débattre, mais point par point. Pour répondre à Monsieur MAXIMILIEN qui a insisté sur le budget dévolu à l'entretien des équipements municipaux. Il a tout d'abord remarqué que ce budget est stable et que nous nous inscrivons dans la continuité. Et plus encore puisque ce que nous construisons constitue l'entretien de demain. C'est autant d'économisé pour l'entretien d'aujourd'hui. Un bâtiment qui est démolé pour être reconstruit c'est de l'entretien. Et c'est ce que nous avons fait. C'est ce que nous faisons pour les écoles, de manière régulière, par exemple dans le cadre de la rénovation de l'école Schuman, par la mise en place de crédits pour la reconstruction du centre de loisirs Jules FERRY. Nous n'allons pas entretenir un bâtiment qui a vieilli et qui va être détruit. N'intégrez pas qu'une donnée, qu'une dimension dans votre analyse du budget relatif à l'entretien des équipements communaux. Il vous faut bien lier les deux qui sont indissociables. Comme nous construisons, nous évitons par là-même l'entretien immédiat sur ces constructions. Nous l'avons également vécu sur l'ensemble des équipements qui ont été réalisés depuis maintenant presque trois ans. D'ailleurs on a accompli une grande partie du programme qui est le nôtre : entretien du stade Mimoun, des deux terrains du club-house, tout ce qui a été initié depuis cette période, et le théâtre. On inscrit la même somme pour l'entretien et on l'augmente par toutes les nouvelles réalisations qui constituent, par essence, un entretien remarquable. Vous avez également évoqué l'offre commerciale. Nous voulons créer pour chaque quartier une offre commerciale renouvelée. C'est la raison pour laquelle nous cédonc le terrain d'assiette du garage situé rue de la Galaise. Ce terrain s'inscrit dans une opération qui permettra de créer une offre commerciale complémentaire de celle des Grands Champs, au droit même du passage de la navette qui montera via la voie du Moulin, franchira le petit pont qui sera élargi. J'ai eu la confirmation récente de l'accord de la Maire de Paris à ce sujet. Nous avons eu une réunion il y a quelques semaines avec les services *ad hoc* de la ville de Paris pour la réalisation de ce passage qui traversera le cimetière parisien à certaines heures. Ont été évoqués les précautions qui devront être prises pour que la navette puisse circuler sur la RD 7. Cette navette desservira à la fois le centre commercial Belle Epine, comme l'indiquait Michel CAZAUBON, mais également les transports en commun puisqu'elle fera la jonction avec le tram et demain avec le futur métro de la ligne 14. Ce quartier qui entoure la rue de La Galaise constituera donc un complément d'offre commerciale. Nous souhaitons qu'il y ait des unités commerciales qui conduisent au réaménagement des quartiers et au développement des transports. C'est bien dans cette vision de l'aménagement que nous nous situons. Enfin, à propos de la radicalisation, nous avons été candidat, dès que le Préfet l'a suggéré, pour travailler sur ce sujet avec les services préfectoraux, sujet qui est lourd. »

Monsieur TRAN : « Excusez-moi Monsieur le Maire, vous avez dit tout à l'heure, si j'ai bien compris, que l'observatoire du logement aurait indiqué que l'on peut considérer que c'est 10% de la population qui va dans les écoles élémentaires. C'est bien cela ? C'est bien ce que j'ai compris ? »

Monsieur le Maire : « J'ai indiqué qu'il y a un rapport étroit, constant, permanent, ancien, entre le nombre d'habitants et le nombre des élèves dans les écoles élémentaires et maternelles de la Ville. »

Monsieur TRAN : « De 10%, c'est bien ça ? »

Monsieur le Maire : « 10% oui. Quand il y avait 27 000 habitants, il y avait 2 700 élèves, je parle globalement bien sûr, et aujourd'hui avec 29 000 habitants, nous comptabilisons 2 900 élèves. Ce rapport est constant. Il est permanent. C'est donc une statistique dont nous pouvons tirer des conséquences pour l'avenir. »

Monsieur TRAN : « Le programme dont on parle depuis tout à l'heure dans le quartier sud, c'est 500 logements si j'ai bien compris.

Monsieur le Maire : « Un peu moins de 500 logements. »

Monsieur TRAN : « 500 logements ça fait pas 50 élèves. Ça fait environ 1 500 habitants. Il n'y a pas une personne par logement mais au moins trois. Donc ça fait 1 500 personnes au minimum, entre 1 500 et 2 000 personnes. »

Monsieur le Maire : « Vous n'intégrez pas le tassement qui s'opère puisqu'encore une fois je l'ai dit, en 40 ans, nous avons gagné 1 800 habitants. Comment voulez-vous, que d'un coup d'un seul, on comptabilise 1.500 nouveaux habitants. C'est d'autant plus irréaliste que l'opération du quartier sud va durer à peu près cinq ans. Nous sommes donc loin d'avoir le nombre d'habitants que vous évoquez, ni le nombre d'élèves que l'on peut espérer ou craindre. Mais encore une fois, il n'est pas évident qu'il y ait trois personnes par logement. On le sait aujourd'hui, grâce aux enquêtes conduites par l'INSEE la taille des familles baisse. Vous le savez parfaitement puisque depuis trente ans nous avons vu l'émergence de la zone dite les blanches lances à Grignon, de la zone Green Valley, de zones qui sont dans le quartier nord également, deux ou trois zones qui sont des zones de lotissements et d'habitation. Il y a eu des programmes qui ont été mis en place. Il y a eu celui de la porte du Levant. Il y a eu un certain nombre de constructions nouvelles. Et pour autant, il n'y a pas eu l'effet mécanique que vous décrivez. Ce qui veut dire qu'il y a, dans votre raisonnement, quelque chose qui est à corriger et à compenser par le fait qu'aujourd'hui la mécanique démographique est moins automatique, arithmétique. Les familles monoparentales se multiplient, le nombre de personnes seules également. Il y a des petits et des grands logements, d'ailleurs des logements moins grands que par le passé. Il y a donc, encore une fois, une progression qui n'est pas arithmétique. Donc on pourra ensemble regarder les choses mais vous verrez que cela ne suit pas ce raisonnement-là. Dans les logements qui sont en place, dans les deux livraisons qui vont intervenir d'ici la rentrée, on dénombre entre 13 et 20 élèves et pas d'avantage. On verra, on tirera les conséquences, mais ça se fera dans le temps puisque ce programme ne va pas se faire en six mois mais en l'espace de quatre, cinq ans. De même les répartitions de population se feront sur un ensemble plus vaste. On peut imaginer qu'à Grignon, les personnes qui sont là aujourd'hui, resteront et vieilliront. Ainsi, leurs enfants ne sont plus scolarisables ni à la maternelle des Tilleuls, ni à la maternelle de Schuman, ni à l'école élémentaire. Les populations vieillissent donc des compensations s'opèrent. Tout est à examiner et à regarder finement. »

Monsieur MAXIMILIEN : « Le nombre moyen d'enfant par famille en France, il y a des chiffres qui sont sortis il y a deux mois, c'est 2.9, si c'est une famille monoparentale ça fait 2.9 et si c'est une famille avec un couple c'est 3.9. Quelque part on est à peu près autour de 3 personnes par foyer malgré tout, qu'on le veuille ou pas. 3 fois 500 ça sera plutôt aux alentours de 1 500, ça paraît assez logique. Nous verrons bien, mais 1 500 est une moyenne plutôt basse.

Monsieur le Maire : « À Thiais le taux d'occupation par logement est de 2.183 selon l'INSEE. Contrairement à ce que vous êtes en train d'essayer de dire, à Schuman les classes n'ouvrent pas et la directrice se bat justement pour ouvrir une classe et se bat pour démontrer que des populations nouvelles vont venir nourrir ces classes. C'est un élément que vous devriez prendre en compte si vous voulez être rigoureux. Des années 70 à aujourd'hui la population de Thiais a progressé de 27 000 à 29 000 habitants. Environ 1 800 habitants de plus en dépit de tous les programmes qui ont été réalisés à Thiais. Deuxièmement, le nombre d'élèves est de 10% par rapport à la population, élèves dans les établissements qui dépendent de la Ville, c'est-à-dire les écoles maternelles et primaires. Il n'y a donc pas de grands risques d'explosion. Je sais que certains parents d'élèves s'interrogeaient de savoir si on allait inscrire leurs enfants à Saint-Exupéry ou à Schuman. Aujourd'hui c'est à Schuman qu'ils doivent aller. Les parents, les enseignants de Schuman insistent pour que nous leur promettons des enfants, des élèves, que nous n'avons pas, qui n'arriveront pas tout de suite. On est dans cette perspective. Il faut être prudent dans nos conclusions car l'analyse démographique s'inscrit sur le long terme. Démonstration est faite, la Ville n'a pas connu de soubresauts ni de bouleversements, en dépit du fait que l'Etat nous ait imposé un nombre de logements supérieur à celui que nous avons obtenu. J'ajoute un chiffre, le « point mort » de Thiais, la démographie demeure stable quand on construit 90 logements par an. Ce chiffre résulte tant du débat que nous avons eu à l'occasion du PLU que des statistiques transmises dans le même temps par la Préfecture. Si on ne construit pas 90 logements par

an, la population diminue et si on construit 90 logements par an, la population reste stable. C'est un élément important aussi de la réflexion. »

M. PATRY : « J'aurais une remarque, une proposition et une question. La remarque c'est que lorsque l'on vous fait des propositions, que l'on avance des idées, lorsque nous contestons et que nous faisons remarquer nos insatisfactions par rapport à vos propositions, nous sommes dans la critique et vous nous demandez régulièrement de faire des propositions. J'ose espérer que cette fois-ci vous prendrez nos remarques, des remarques dans l'intérêt de Thiais, en compte. Ce que je voulais vous proposer, c'est à propos des cessions. Je ne rentrerais pas dans la discussion de savoir si on est dans l'investissement de fonctionnement ou le fonctionnement d'investissement, je voudrais juste vous demander qu'il y ait dans la méthodologie des cessions, un élément nouveau qui apparaisse, à savoir qu'il y ait une publicité claire et extrêmement ouverte des propositions de cessions des terrains sur Thiais de façon à ce qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur l'acquisition ultérieure de ces terrains. Je vous rappelle que vous nous avez déjà expliqué qu'un Thiaisien, qu'un particulier était venu vous proposer d'acheter un bien sur l'avenue de Versailles, si vous vous souvenez, il serait peut être bon que finalement une grande publicité soit faite sur Thiais plutôt que de céder à tous ceux qui passent par l'Hôtel de Ville. Le deuxième point c'est à propos des finances. Il me semble que, à la fois dans le rapport d'orientation budgétaire et nos discussions, il manque quand même des remarques sur quelques points. Tout d'abord, le plan lumière, il y a des points extrêmement négatifs dans sa construction en PPP et le poids qu'il a sur la dette de la Ville. Je vous ai demandé de voir quand il était possible de restructurer ce coût. J'en n'ai rien vu là-dedans. Et puis par ailleurs, l'oubli de préciser un certain nombre de situations dans les prêts que nous avons et je pense particulièrement au prêt codifié E5 dans l'échelle Gisler qui ne sont pas des prêts nouveaux basés sur la livre sterling ou sur le franc suisse et compte tenu des perspectives actuelles et même si il pèse moins aujourd'hui qu'hier, je crains quand même que la situation économique baisse de plus en plus en terme d'intérêts. Avez-vous l'intention de restructurer cette dette ? »

Monsieur le Maire : « Concernant vos remarques, vous dites qu'elles sont critiquées. Je ne les ai pas critiquées. J'ai dit qu'elles constituaient des éléments programmatiques. Je l'exprime de façon tout à fait neutre. Je ne me suis pas permis de critiquer ce que disait Madame LE SOUFFACHÉ. Vous développez longuement un certain nombre d'actions qui relèvent de différents domaines. Naturellement, on ne va pas ici passer trois heures à examiner et répondre point par point à ces remarques. Je vous ai proposé de pouvoir y revenir partiellement. J'ai dit que c'était un programme que vous aviez déroulé et dans ma bouche ce n'était pas une critique. Je réponds à M. PATRY. Vous parlez des cessions mais vous n'évoquez jamais des acquisitions. C'est bizarre. On a acquis aussi des terrains. Nous avons acquis, par exemple, il n'y a pas très longtemps, le terrain qui serre aux ateliers au prix d'un million huit. On aménage, on acquiert donc, on vend. Ceci procède de la volonté d'aménagement de la Ville. Nous avons acheté pour un million huit les terrains de la rue Duperrey qui aujourd'hui accueillent les ateliers, en même temps que nous avons vendu des terrains. Donc il y a un équilibre. Par ailleurs, une publicité a été réalisée à cette fin. Chaque année, il y a un bilan, des cessions et acquisitions, qui est communiqué au Conseil Municipal. L'information n'est pas masquée et est tout à fait transparente. Et puis vous parlez du plan lumière, mais je me réjouis du plan lumière et tout le monde devrait se réjouir du plan lumière. Pourquoi ? Parce que le plan lumière c'est la sécurité dans la Ville. Vous vous souvenez, les plus anciens se souviennent, que nous avions un réseau extrêmement obsolète. En raison des perturbations résultant des travaux des concessionnaires, des réseaux qui se coupent, des quartiers entiers étaient dans le noir. Nous avions de vieux candélabres et une luminosité insuffisante. Avoir établi ce plan, tel que nous l'avons souhaité, a permis de disposer d'une intensité lumineuse beaucoup plus forte, beaucoup plus uniforme dans la Ville, pour que chaque C'est un élément de sécurité, la lumière dans une Ville. Donc le plan lumière n'est pas venu comme ça par hasard, sur le caprice d'une équipe municipale. Et à ce plan lumière, on a rattaché la vidéosurveillance. On ne pouvait pas sur le système ancien mettre des caméras. Aujourd'hui, on a des caméras qui produisent les effets attendus. Et bien entendu cet investissement ne pouvait pas être fait d'un seul coup d'un seul en un an. C'est un investissement lourd. Mais ces réseaux, ces lumières sont installés pour longtemps. Et on a accroché les caméras qui, aujourd'hui, vous le savez, produisent leur effet en matière de sécurité. D'ailleurs, aujourd'hui, toutes les autorités de Police le reconnaissent. Nous avons des zones privées qui ne sont pas sous caméras. »

Madame TOULZA intervient pour indiquer qu'elle a été cambriolée à son domicile.

Monsieur le Maire : « Je sais Madame TOULZA, je suis au courant. Samedi dernier, trois cambrioleurs ont voulu pénétrer par effraction dans une maison rue de la résistance. Grâce au CSU, la BAC a été prévenue et les trois individus sont en détention. Je sais que vous avez été cambriolée, la résidence où vous êtes est une voie privée et sur les voies privées la ville ne peut installer de caméras publiques. C'est la parfaite illustration de mes propos, les caméras produisent leur effet. Vous êtes sur une voie privée, malheureusement, on ne peut pas mettre de caméras, sauf à ce que votre copropriété le fasse. Lorsque l'opération des Grands Champs sera achevée les voies seront incorporées dans le domaine public et on installera des caméras. Nous avons un bilan de ce point de vue qui est extrêmement satisfaisant. »

Monsieur PATRY : « Je vous parlais, Monsieur le Maire, du financement du plan lumière et vous me parlez de la sécurité. Mais je vous parle d'argent. Et vous n'avez pas répondu. Pourquoi est-ce que ça nous coûte aussi cher ? Et sur les cessions, je ne vous parlais pas de la publicité administrative mais de mettre à la connaissance des Thiaisaisiens les disponibilités de terrains pour que plusieurs Thiaisaisiens puissent en avoir connaissance et faire des propositions. »

Monsieur le Maire : « Monsieur, vous savez que pour vendre un terrain, nous procédons à des consultations qui doivent respecter les règles imposées par les textes, par les lois. On ne s'en s'affranchi pas. Le plan lumière coûte. Je n'ai pas dit le contraire. J'ai justifié le plan lumière en raison des impératifs de sécurité publique. Nos deux logiques s'opposent. Vous dites que ça coûte et qu'on n'aurait pas dû faire. Je dis qu'on a eu raison de le faire parce qu'il sauvegarde la sécurité. »

Monsieur PATRY : « J'ai juste dit que c'était trop cher par rapport à l'investissement initial. »

Monsieur le Maire : « Bien entendu, puisque c'est un partenariat public/privée. Mais nous sommes sur ce point, tout à fait à l'aise. Et s'agissant des emprunts E5, la Société Générale est garantie par l'Etat. Ils font partie du package des emprunts garantis. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

PERSONNEL COMMUNAL

Point n° 3

Mise en place de l'indemnité dégressive

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 13 février 1998, le Conseil Municipal a adopté les dispositions prévues par les décrets n°97-215 du 10 mars 1997 et n° 97-1268 du 29 décembre 1997 pour les fonctionnaires de l'Etat. Ce décret prévoyait le versement d'une indemnité exceptionnelle visant à compenser la perte de revenus subie par les fonctionnaires dont la nomination ou le recrutement dans la fonction publique est intervenue avant le 1^{er} janvier 1998, du fait du transfert de la cotisation maladie sur la contribution sociale généralisée.

Le décret n° 2015-492 du 29 avril 2015 a abrogé cette indemnité exceptionnelle et l'a remplacée par la création d'une indemnité dégressive dans le temps, non soumise à retenue pour pension et versée selon une périodicité mensuelle.

Le montant mensuel brut de l'indemnité dégressive est égal à un douzième du montant annuel brut total de l'indemnité exceptionnelle versé à chaque agent au titre de l'année 2014, ce montant mensuel brut étant plafonné à 415 €.

Le montant mensuel brut de l'indemnité dégressive est réduit, jusqu'à extinction, lors de chaque avancement de grade ou d'échelon, à due concurrence du montant résultant de l'augmentation du traitement indiciaire brut de l'agent. Cette dégressivité ne s'applique que lorsque l'indice majoré détenu par l'agent est égal ou supérieur à l'indice majoré 400.

Conformément au principe de parité entre les fonctions publiques, le versement de cette indemnité aux agents territoriaux est conditionné par une décision de l'assemblée délibérante.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter les dispositions du décret n° 2015-492 du 29 avril 2015, relatives à l'abrogation de l'indemnité exceptionnelle et à la création d'une indemnité dégressive.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Résultat du vote : À L'UNANIMITE

Point n° 4 Institution d'une indemnité de nuit pour les agents du CSU
--

Monsieur le Maire expose :

Certains personnels de la fonction publique, amenés à travailler dans le cadre de leurs horaires habituels entre 21 heures et 6 heures, peuvent percevoir une indemnité horaire.

Son octroi n'est pas obligatoire ; il est donc subordonné à la décision du Conseil Municipal, qui désigne les bénéficiaires, parmi lesquels peuvent figurer les fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi que les agents contractuels. Les conditions d'attribution sont également déterminées par délibération.

Les taux applicables pour les agents de la fonction publique d'Etat sont les suivants :

- Indemnité horaire de 0,17 euro pour le travail normal de nuit
- Majoration possible de 0,80 euro en cas de travail intensif.

Dans une collectivité, les taux sont fixés par l'organe délibérant, qui ne peut dépasser les taux horaires de l'Etat.

Le Conseil Municipal est invité à approuver la création de l'indemnité horaire de travail de nuit dans les conditions suivantes :

- taux: 0,17 euro pour le travail normal de nuit et majoration possible de 0,80 euro en cas de travail intensif (la notion de travail intensif correspond à une activité continue ne se limitant pas à de simples tâches de surveillance) ;
- bénéficiaires : fonctionnaires ou agents contractuels travaillant au Centre de Supervision Urbaine (CSU) qui fonctionne 24h/24.

Résultat du vote : À L'UNANIMITE

Point n° 5 Rémunération des agents recenseurs
--

Monsieur le Maire expose :

Cette année le recensement de la population s'est déroulé du 19 janvier au 25 février 2017 à Thiais et 1010 logements ont été concernés.

Pour mener cette action, la Commune a recruté 6 agents recenseurs qui sont payés à la feuille logement et aux bulletins individuels (délibération n°26 du Conseil Municipal du 16 décembre 2016).

Chaque semaine l'INSEE fixe comme objectif un pourcentage de la collecte à atteindre. Pour obtenir une collecte de bonne qualité, il est conseillé de suivre ces préconisations.

Ainsi, pour motiver et valoriser l'engagement des agents à poursuivre leur investissement de façon efficace tout au long de ces cinq semaines que dure la collecte, il est apparu opportun d'instaurer des primes comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Dates Etapas	26 janvier	2 février	9 février	16 février	25 février
Logements Recensés	- de 25% 25%	- de 50% 50%	50%-69% 70%	70% - 84% 85%	90%-96' > 96%
Montant Primes	0 € 50 €	0 € 50 €	30 € 60 €	30 € 70 €	90 € 100 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le barème de rémunération indiqué.

Résultat du vote : À L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 22 heures 30.

Le Secrétaire de Séance,



Josée DURAND-DELOBEL

Le Maire,
Conseiller départemental du Val-de-Marne




Richard DELL'AGNOLA